Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260601-2026_072-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et premier juin à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 26 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Vincent LE CORNEC (pouvoir donné à Christophe BRUAND) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Patrick HERVÉ)

Le Conseil nomme Virginie GOLTZ en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-072
AFFAIRES COMMUNALES
CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rapporte le courrier reçu du Ministère des Armées et des Anciens Combattants qui souhaite qu'un correspondant défense soit nommé au sein de chaque commune. Le correspondant défense est un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de nommer Virginie GOLTZ en tant que correspondant défense.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Virginie GOLTZ

Délibération certifiée publiée le 04-06-2026 - transmise en Préfecture le 04-06-2026

Philippe HELLO, Maire